

**SIVOM DU LITTORAL DES MAURES**  
**CAVALAIRE-SUR-MER – LA CROIX VALMER**  
Département du VAR Arrondissement de DRAGUIGNAN

**DELIBERATION N° 2026-03-03-25**

**OBJET : Détermination du nombre de Vice-présidents et élection du Vice-président**

L'an deux mille vingt-six, le mercredi 6 mai à 14h00, les membres du Comité Syndical du SIVOM du littoral des Maures, dûment convoqués le 27 avril 2026 se sont réunis, dans les locaux du SIVOM, sous la Présidence de M. Nicolas PATEL.

**Membres en exercice : 8**

**Membres présents : 8**

Délégués titulaires présents - prenant part aux votes :

M. Nicolas PATEL, Délégué titulaire, Mairie de La Croix Valmer  
M. Nicolas RODRIGUEZ, Délégué titulaire, Mairie de Cavalaire-sur-Mer  
M. Christian MARMAIN, Délégué titulaire, Mairie de La Croix Valmer  
Mme Ghislaine CAMPER, Déléguée suppléante, Mairie de La Croix Valmer représentant  
M. Philippe de VERON DE LA COMBE, Délégué titulaire, Mairie de La Croix Valmer  
Mme Danielle KOCJANCIC, Déléguée titulaire, Mairie de La Croix Valmer  
M. Brice ANCELIN, Délégué titulaire, Mairie de Cavalaire  
M. Marc-Antoine MIRA, Délégué titulaire, Mairie de Cavalaire  
M. Alan HELLSTERN, Délégué titulaire, Mairie de Cavalaire

Délégués suppléants présents à titre exceptionnel - ne prenant pas part aux votes :

M. Eric JOUVENOT, Délégué suppléant, Mairie de La Croix Valmer  
Mme Michèle NONJARRET, Déléguée suppléante, Mairie de La Croix Valmer  
M. Jeanlin MARCHESI, Délégué suppléant, Mairie de Cavalaire  
Mme Martine BERTAGNA, Déléguée suppléante, Mairie de Cavalaire

**Membre excusé et représenté : 1**

M. Philippe de VERON DE LA COMBE, Délégué titulaire, Mairie de La Croix Valmer, représenté par Mme Ghislaine CAMPER,

**A été désigné secrétaire de séance : Alan HELLSTERN**

**Le quorum requis étant atteint, le Comité Syndical peut valablement délibérer.**

**Seuls les délégués titulaires présents (ou leurs remplaçants) prennent part au vote.**

---

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.5211-10 relatif à la détermination du nombre de vice-présidents des établissements publics de coopération intercommunale,

Considérant qu'il appartient à l'organe délibérant de fixer le nombre de vice-présidents, dans la limite de 20 % de l'effectif total de l'assemblée délibérante, sans pouvoir excéder quinze vice-présidents, sauf dérogation possible dans la limite de 30 % sous réserve d'une décision prise à la majorité des deux tiers,

Considérant que l'effectif du comité syndical du SIVOM du Littoral des Maures est de 8 membres,

**Le Comité Syndical,  
Après avoir entendu l'exposé du Président,  
Et après en avoir délibéré,**

**Adopte à l'unanimité la présente délibération qui :**

- **FIXE** à un (1) le nombre de Vice-président du SIVOM du littoral des Maures.

Il est ensuite procédé à l'élection du Vice-président.

Conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales, l'élection a lieu au scrutin secret et à la majorité absolue aux deux premiers tours de scrutin, et à la majorité relative au troisième tour le cas échéant.

Après appel à candidatures, il est procédé au vote.

Résultats du premier tour de scrutin :

Nombre de votants : 8

Nombre de suffrages exprimés : 8

Majorité absolue : 5

Bulletins blancs ou nuls : 0

Le Monsieur Nicolas RODRIGUEZ, Maire de Cavalaire-sur-Mer, a obtenu 8 voix.

Ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés au premier tour de scrutin, Monsieur Nicolas RODRIGUEZ est proclamé Vice-président du SIVOM du littoral des Maures et immédiatement installé dans ses fonctions.

**Le Comité Syndical PREND ACTE de cette élection.**

Conformément aux dispositions de l'article L.5211-9 du Code général des collectivités territoriales, le Président pourra déléguer, par arrêté et sous sa surveillance et sa responsabilité, l'exercice d'une partie de ses fonctions à un ou plusieurs Vice-présidents ou membres du comité syndical.



**POUR EXTRAIT CONFORME**

A Cavalaire-sur-Mer,

Les jours, mois et an ci-dessus

Transmis en sous-préfecture le 07 MAI 2026

**Le Président,  
Nicolas PATEL**



**Le secrétaire de séance,  
Alan HELLSTERN**



**NP**